



REER collectif et RVER (Québec seulement)

## Délais de traitement des cotisations pour l'année d'imposition 2023

Veillez prendre connaissance des délais de traitement des cotisations pour vous assurer qu'elles soient traitées à temps et comptabilisées pour l'année d'imposition 2023. Autrement, les cotisations seront traitées, mais seront comptabilisées pour l'année d'imposition 2024.

### Date limite de versement des cotisations : le 29 février 2024

La date limite pour verser des cotisations à un REER collectif ou à un RVER (Québec seulement) pour l'année d'imposition 2023 est le jeudi **29 février 2024**.

### Délais de traitement des cotisations par mode de paiement

Pour être traitée à temps pour l'année d'imposition 2023, l'information sur les cotisations doit être reçue aux bureaux administratifs de iA Groupe financier dans les délais indiqués ci-dessous pour chaque mode de paiement.

#### Paiements préautorisés (PPA)

Les formulaires *Entente de paiements préautorisés (PPA) pour une entreprise* reçus jusqu'à **18 h** le 29 février 2024 seront traités pour l'année d'imposition 2023. Le formulaire est disponible au moment de la sélection du mode de paiement dans la section *Soumission des cotisations* de l'Espace client. Si vous n'êtes pas inscrit au PPA, le formulaire ainsi qu'un spécimen de chèque portant la mention « Annulé » reçus jusqu'à **16 h** le 29 février 2024 seront traités pour l'année d'imposition 2023.

#### Transferts de fonds électroniques

Les transferts de fonds électroniques dans le compte bancaire de iA Groupe financier reçus jusqu'à **16 h** le 29 février 2024 seront traités pour l'année d'imposition 2023.

#### Paiements par le site Internet d'une institution financière

Les paiements transmis par le site Internet d'une institution financière reçus au plus tard le **29 février 2024** seront traités pour l'année d'imposition 2023. Veuillez prévoir un **déla**i de **24 à 48 heures ouvrables** de l'institution financière pour la transmission de l'information à iA Groupe financier.

#### Cotisations transmises par les participantes et participants

Les participantes et participants peuvent évidemment verser des cotisations au REER collectif ou au RVER (Québec seulement) pour l'année d'imposition 2023. Les détails sur les façons de cotiser sont indiqués dans l'Espace client dans la section *Cotisations*.

### Service à la clientèle

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de iA Groupe financier au **1 800 567-5670**, du lundi au vendredi de 8 h à 20 h. Bureaux administratifs de iA Groupe financier :

#### Toronto

Épargne et retraite collectives  
522, avenue University, bureau 400  
Toronto (Ontario) M5G 1Y7  
Télécopieur : 1 866 395-5553  
pensiontoronto@ia.ca

#### Québec

Épargne et retraite collectives  
1080, Grande Allée Ouest  
C. P. 1907, succursale Terminus  
Québec (Québec) G1K 7M3  
Télécopieur : 1 800 786-6065  
pension@ia.ca

Notez que les heures sont indiquées ci-dessus selon l'heure de l'Est (HE).

